



la source
MSPU

MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE UNIVERSITAIRE LA SOURCE

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Notre **maison de santé multisites** regroupe 32 professionnels de santé des 12 professions suivantes : médecins généralistes, pédiatre, infirmier(e)s, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, psychomotricienne, orthophonistes, orthoptiste, sage-femmes, biologiste, pharmacienne, diététicienne. Des psychologues interviennent également pour compléter la prise en charge.

Cet exercice coordonné nous permet de vous apporter une qualité de service répondant aux 3 axes suivants :

✓ Vous offrir un accès aux soins pendant une large plage horaire

Les professionnels de notre maison de santé s'organisent pour vous garantir un accueil :

✎ **De 8 H 30 à 19 H 30 du lundi au vendredi**

En dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux, les médecins généralistes de la maison de santé participent à la permanence des soins du secteur à la Maison Médicale de Garde de Nîmes, notamment les WE et Jours Fériés

✓ Vous permettre d'être reçu sans rendez-vous en cas de nécessité

Les médecins généralistes consultent sur rendez-vous. Cependant, si votre état de santé le nécessite, l'organisation en maison de santé permet de répondre rapidement à vos demandes de soins pour vous recevoir dans la journée.

✓ Vous accueillir et vous accompagner dans votre prise en charge

L'organisation en maison de santé permet de vous assurer un accueil physique en semaine de 8h30 à 12 h et de 14h à 19h.



Pour joindre la maison de santé et prendre rendez-vous avec les médecins généralistes : **04 66 80 72 01** ou sur **Doctolib**.

Si vous souhaitez joindre les autres professionnels de la maison de santé : toutes leurs coordonnées peuvent vous être délivrées par le secrétariat.

En dehors des horaires d'ouverture du secrétariat et en cas d'urgence, merci de contacter le **15** qui vous orientera immédiatement vers les solutions les plus adaptées au regard de votre état de santé.

Nous vous informons que l'accueil organisé en MSP :

✎ Nécessite de **coordonner les informations vous concernant** entre les différents professionnels de la maison amenés à assurer votre suivi médical (**partage du dossier médical**). Vous pouvez vous y opposer de façon expresse.

✎ Et présente l'avantage de :

- **vous orienter** vers les professionnels de santé ou services internes ou extérieurs à la MSP dont vous avez besoin
- et d'**organiser les échanges nécessaires** avec les établissements de santé et médico-sociaux lorsque votre état de santé le nécessite.